31/12/2021

Fonds de droit français

GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 9

5. Certification du commissaire aux comptes 17

6. Comptes de l'exercice 22

7. Annexe(s) 47

Groupama
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER

Part R, C - Code ISIN : FR0013268414

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Objectif de gestion : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).
Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions de sociétés appartenant au secteur immobilier de l'Union Européenne constituent l'univers d'investissement.

En effet, 60% minimum de l'actif net est investi dans des marchés dont les émetteurs ont leur siège social dans un pays de l'Union Européenne et exercent leur activité dans le secteur immobilier.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.
L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Autres informations : L'approche ESG appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, → A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible → rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

15 février 2021

- Mise à jour des performances et des frais courants à fin décembre 2020.

10 mars 2021

- Fonds catégorisation « article 6 » ;
- Mise à jour règlementaire Disclosures ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088).

31 décembre 2021

- Mise à jour réglementaire pour Taxonomie **:** article **6.**
- Changement d'indices : passage de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe à l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped.

3. RAPPORT DE GESTION

JANVIER :

Un début d'année légèrement négatif pour les marchés actions. L'élan reflationniste né de la victoire démocrate au Sénat US et l'accélération des campagnes de vaccination contre le Covid19, a été contrebalancé par les doutes autour des retards dans la production de doses, l'apparition de nouvelles variantes ainsi que les nouvelles restrictions annoncées en Chine et en Europe. Le MSCI Europe termine le mois de janvier à -0,7%. Sur le plan sectoriel, les télécommunications (+3%), les technologies (+3%) et les matières premières (+2%), devancent l'assurance (-5%), les loisirs (-4%) et les biens de consommation (-4%).
Le secteur immobilier sous-performe sur le mois (FTSE EPRA Nareit -2,7%) avec des disparités notables entre les sous-segments. Le résidentiel allemand (Vonovia -8%, LEG -7%, D.Wohnen -6%) subit la rotation vers les valeurs plus sensible à la reprise du cycle (Klepierre, Unibail +8%) alors que les valeurs de l'immobilier logistique surfent sur la demande toujours très forte d'entrepôts bien situés (Montea +8%, WDP 5%, Safestore +5%).

FEVRIER :

Un mois de février marqué par une forte rotation sectorielle en lien avec la hausse des taux d'intérêts long terme. La vigueur de la reprise économique laisse en effet entrevoir une accélération de l'inflation pouvant inciter les banques centrales à adopter une politique moins accommodante. Le MSCI Europe termine le mois à +2,5%. Sur le plan sectoriel, les loisirs (+16%), les banques (+15%) et les matières premières (+12%) sont loin devant les secteurs défensifs : biens de consommation (-7%), utilities (-6%), alimentation (-3%). Également à noter la surperformance des marchés de la zone euro, notamment ceux du sud au cours de cette rotation 'risk on'.
Le secteur immobilier sous-performe sur le mois (FTSE EPRA Nareit -1,2%). Les thèmes de la réouverture des économies et la hausse des taux d'intérêts ont animé le mois. Les valeurs anglaise de commerce et de bureau surfent le plan de sortie dévoilé par le gouvernement (Capital & Counties +24%, Hammerson +15%, Land Securities +12%...) alors qu'à l'opposé ce sont les valeurs les plus résilientes durant la crise qui sous-performent. On retrouve l'immobilier résidentiel (Vonovia -4%, D.Wohnen -5%) et l'immobilier logistique (WDP -4%, Segro -3%). La ligne en Immofinanz a été vendue durant le mois, Icade, Great Portland et l'immobilier résidentiel allemand ont été allégés.

MARS :

Un mois de mars en forte hausse sur les marchés actions, portés par l'avancée des campagnes de vaccinations dans le monde et des perspectives de croissance révisées à la hausse alimentant la remontée des taux d'intérêts. Le MSCI Europe termine le mois à +6,5%. Sur le plan sectoriel, l'automobile (+17%), les télécommunications (+11%) et la chimie (+10%) sont loin devant les matières premières (-1%), l'énergie (+3%) et l'immobilier (+3%). La surperformance des pays exportateurs (Allemagne, Suède) est aussi notable.
Le secteur immobilier sous-performe donc sur le mois (FTSE EPRA Nareit +3,5%) pénalisés par la poursuite de la hausse des taux longs mais certains titres dans l'immobilier commercial s'offrent de beaux parcours (Hammerson +34%, Unibail +12%). Durant le mois nous avons allégé certains titres de l'immobilier de bureau (Gecina, Colonial, Alstria) et de l'immobilier résidentiel allemand (D.Wohnen, Vonovia, LEG).

AVRIL :

Les marchés actions poursuivent leur ascension en avril, toujours portés par l'avancée des campagnes de vaccinations, des prévisions de croissances revues en hausse et une campagne de résultats du 1er trimestre au-dessus des attentes. Le MSCI Europe termine le mois à +2,1%. Sur le plan sectoriel, la distribution (+7%), l'alimentation (+5%) et les loisirs (+5%) sont en tête alors que l'automobile (-5%) souffre de l'impact de la pénurie de semiconducteurs et l'énergie (-4%) voit l'OPEP réduire ses coupes de production.
Le secteur immobilier surperforme sur le mois (FTSE EPRA Nareit +4,9%). Tous les sous-secteurs sont en hausse, même si l'immobilier résidentiel allemand se détache du lot (D.Wohnen +13%) après que la Cour Constitutionnelle Fédérale a jugé entièrement inconstitutionnel le gel des loyers que les autorités de Berlin (dirigées par les Verts, SPD, Linke) avaient décidé. Durant le mois une position en Sagax, détenteur d'actifs logistiques dans les pays nordiques contre des allègements sur des acteurs dans l'immobilier de bureaux.

MAI :

Les marchés actions continuent leur envolée en mai, toujours portés par la réouverture des économies permise par l'avancée des campagnes de vaccinations, et des résultats du 1er trimestre sensiblement au-dessus des attentes. Le MSCI Europe termine le mois à +2,6%. Sur le plan sectoriel, la distribution (+6%), les biens de consommation (+5%), l'automobile (+5%) et les banques (+5%) sont en tête alors que les loisirs (-4%), l'assurance (0%) et les technologies (0%) sont à la traine.
Le secteur immobilier surperforme sur le mois (FTSE EPRA Nareit +4%). Tous les segments sont en hausse. Le fait marquant du mois est l'offre amicale de rachat de D.Wohnen (+16%) par Vonovia (-6%) qui nécessitera une importante augmentation de capital. Durant le mois nous avons allégé les lignes en TAG, Colonial, Alstria et les deux titres sous le coup d'une offre (D.Wohnen et Klovern) pour renforcer Sagax et Vonovia.

JUIN :

Les marchés actions affichent encore une performance haussière en juin, mais la thématique de la réouverture souffre de la propagation du variant delta et de l'apparition de nouvelles mutations. Le MSCI Europe termine le mois à +1,7%. Sur le plan sectoriel, les retardataires sur l'année que sont la santé (+7%), les technologies (+4%) et la consommation courante (+3%) rattrapent une partie de leur retard sur les loisirs (-5%) ou les banques (-4%).
Le secteur immobilier surperforme sur le mois (FTSE EPRA Nareit +0,5%). Les segments en croissance structurelle : logistique (Sagax +7%, VIB +6%), résidentiel (Vonovia +7%, TAG +4%) et santé (Aedifica +6%) sont en tête, alors que les segments du bureau et du commerce souffrent du développement du variant delta en Europe.
Les ligne Fabege et Mobimo ont été allégées durant le mois.

JUILLET :

Les craintes liées à la propagation du variant delta et au ralentissement de l'économie chinoise ne font en rien dérailler le parcours des marchés actions qui terminent en hausse pour le 6eme mois consécutif (MSCI Europe +1,9 % en juillet) portés par des publications positives pour le 2ème trimestre. Sur le plan sectoriel, les matières premières (+7%), l'immobilier (+6%) et les médias (+6%) sont en tête loin devant l'énergie (-5%), la distribution (-2%), l'automobile et les banques (-1%).
Le secteur immobilier surperforme donc sur le mois (FTSE EPRA Nareit +6,5%) profitant largement de la baisse des taux longs (10 ans allemand -23bps sur le mois). Tous les segments participent à cette hausse hormis le commerce, toujours menacé par des restrictions d'accès aux centres (Klepierre 6%, Unibail -4%, Hammerson 0%). Les lignes Grand City, Colonial, Fabege et un grande partie de D.Wohnen ont été allégées durant le mois pour renforcer Vonovia, Tag, LEG, Balder, Kojamo, Covovio, Sagax, Segro, Cofinimmo, Aedifica, Land, Unibail et Klépierre.

AOUT :

Un 7eme mois consécutif de hausse pour les marchés actions portés par des publications du 2ème trimestre toujours solides, alors que la Chine continue à inquiéter. Son président souligne en effet la nécessité d'une « prospérité commune » et envisage des plans pour réglementer et redistribuer les richesses excessives. Le MSCI Europe est en hausse de +2% en août. Sur le plan sectoriel, les technologies (+6%), les utilities (+4%) et les médias (+6%) sont en tête loin devant les matières premières (-4%) et la consommation cyclique (-4%) plus exposés à la Chine.
Le secteur immobilier surperforme sur le mois (FTSE EPRA Nareit +2,6%). Le segment de la logistique a une fois de plus enregistré les meilleures performances notamment avec l'incertitude liée aux élections allemandes qui se rapprochent et le manque d'intérêt pour l'immobilier de bureaux. Tritrax (+13.4%), WDP (+7.3%) et Segro (+6.1%) atteignant de nouveaux sommets historiques, soutenus par les excellents résultats du T2. Vonovia a officiellement lancé ce qu'elle appelle son "offre finale" aux actionnaires de Deutsche Wohnen à 53€/action, après avoir vu sa première offre à 52€/titre insuffisante. A noter également la consolidation qui continue sur le marché nordique avec l'offre de Castellum sur un concurrent plus petit (Kungsleden) et le rachat une autre participation dans Entra pour porter sa participation totale à 31%.

SEPTEMBRE :

Retour de la volatilité en septembre avec un MSCI Europe en baisse de -3%. Les inquiétudes sur la Chine ne faiblissent pas alors que la hausse continue des prix du fret et de l'énergie orientent les banques centrales vers une politique moins accommodante. La hausse des taux d'intérêt a engendré une importante rotation factorielle en faveur des titres décotés et en défaveur des titres à duration longue. Sur le plan sectoriel, sans surprises l'énergie (+10%) et les banques (+4%) sont en tête loin devant l'immobilier (-9%), les utilities (-9%) et les matières premières (-8%).
Le secteur immobilier sous-performe donc sur le mois (FTSE EPRA Nareit -8,5%). Pénalisés par les hausses sur les taux, tous les sous-segments affichent une baisse du même ordre alors que géographiquement, la Suède abandonne un peu de sa surperformance de l'année (Wihlborgs -16%, Sagax -14%, Balder -14%, Fabege -14%). Les positions en Safestore, Big Yellow et LEG ont été allégées durant mois.

OCTOBRE :

Les marchés retrouvent des couleurs en octobre après la baisse du mois dernier. Les inquiétudes sur la croissance chinoise et la hausse des prix du fret et de l'énergie ne faiblissent pas mais les banques centrales ont rassuré sur l'agenda de remontée des taux. Les publications du 3ème trimestre s'avèrent également meilleures qu'attendues permettant au MSCI Europe de monter de +4,7% sur le mois. Sur le plan sectoriel, les utilities (+8%), les services financiers (+8%) et les technologies (+7%) sont en tête loin devant les télécommunications (-4%), les loisirs (0%) et la distribution (+2%).
Le secteur immobilier surperforme sur le mois (FTSE EPRA Nareit +5,5%). Rassurés sur les hausses de taux, tous les sous-segments sont en hausse, avec une forte surperformance du segment de l'immobilier logistique (Safestore +17%), WDP +13%, Segro +10%) ainsi que du marché suédois (Wihlborgs +19%, Sagax +25%, Balder +20%, SBB +21%). A noter également une accélération des mouvements de fusion acquisition sur le mois avec l'offre de Balder sur Entra, l'offre d'Aroundtown sur les minoritaires de TLG, l'offre de CTP sur D.Industrie ou encore l'offre de Land sur U&I. Les positions en Safestore, Big Yellow et Segro ont été allégées durant mois.

NOVEMBRE :

Baisse des marchés actions en novembre avec le retour des confinements dans certains pays d'Europe puis la découverte d'un nouveau variant potentiellement résistant aux vaccins. Le MSCI Europe affiche une baisse de -2,5% sur le mois. Sur le plan sectoriel, les loisirs (-21%), l'énergie (-8%) et les banques (-8%) sont durement touchés alors les secteurs plus défensifs : consommation courante (+1), immobilier (+1%) et télécommunications (0%) parviennent à résister.
Le secteur immobilier surperforme sur le mois (FTSE EPRA Nareit +0,3%). Sans surprise les sous-segments de l'hôtellerie (Aroundtown -12%, Pandox -17%) et du commerce (D.Euroshop -20%, Hammerson -7%, Klepierre -9%, Unibail-6%...) sous-performent fortement. A noter en novembre les belles performances de British Land (+3%) et Land Securities (+6%) suite à de belles publications de résultats. La position en Segro a été allégée pour renforcer SBB en Suède durant mois.

DECEMBRE :

Les marchés actions terminent l'année en forte hausse rassurés sur le plan sanitaire, avec un nouveau variant qui semble avoir des conséquences moins graves que craint initialement. Le MSCI Europe progresse de +5,5% sur le mois de décembre (+25,1% sur l'année). La fin des programmes de rachats d'actifs par les banques centrales se précise et la Fed prévoit 3 hausses de taux d'ici fin 2022. Sur le plan sectoriel, en tête les gagnants de la réouverture : loisirs (+12%), matières premières (+8%) et alimentation (+8% tirée par les brasseurs) et en queue les secteurs à duration longue pénalisés par la hausse des taux : immobilier (+1%), distribution en ligne (+2%) et technologies (+3%).
Le secteur immobilier sous-performe donc sur le mois (FTSE EPRA Nareit +1,8%). Le segment du commerce retrouve quelques couleurs (Klepierre +12%, Eurocommercial +10%, Hammerson +10%, Unibail +6%...) alors que les segments du résidentiel (Vonovia -1%, LEG -1%...) et de la santé (Aedifica -3%, Cofinimmo +1%…) sous-performent. La position en SBB a été renforcée durant le mois au détriment des lignes LEG, Segro, Wihlborgs, Mobimmo et Shurgard. Alstria a été vendu suite à l'offre de rachat de Brookfield.

Sur la période, concernant le compartiment Groupama Europe Action Immobilier :

- la valeur liquidative de la part IC (FR0011051622) est passée de 17 922,98 au 31/12/20 à 21 540,68 au 31/12/21, soit une performance de +20,18%.
- la valeur liquidative de la part G (FR0011051671) est passée de 14 799,36 au 31/12/20 à 17 600,24 au 31/12/21, soit une performance de +21,21%.
- la valeur liquidative de la part N (FR0011051655) est passée de 176,32 au 31/12/20 à 209,69 au 31/12/21, soit une performance de +19,69%.
- la valeur liquidative de la part M (FR0011051663) est passée de 11 704 au 31/12/20 à 13 207 au 31/12/21, soit une performance de +20,82%.

La performance de l'indice de référence, FTSE EPRA / NAREIT Developed Europe dividendes nets réinvestis, sur la période s'établit à +17,55%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	**Mouvements ("Devise de comptabilité")**	
	Acquisitions	**Cessions**
GROUPAMA MONETAIRE IC	3 456 859,68	3 251 601,12
DEUTSCHE WOHNEN SE		6 477 939,72
LEG IMMOBILIEN AG	1 379 808,45	708 582,84
VONOVIA SE	1 077 090,65	152 883,38
DEUTSCHE WOHNEN SE-TEND		1 219 000,00
ALSTRIA OFFICE AG		1 124 285,63
SAGAX -B-	1 024 913,29	
CA IMMOBILIEN ANLAGEN AG		926 604,00
TAG TEGERNSEE IMMOBILIEN	786 915,21	76 740,60
SEGRO REIT	171 968,32	595 552,01

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**
  - o Change à terme :
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 204 459,45 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

Comment on prend en compte les critères ESG

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG.
- Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM : sont exclues du périmètre d'investissement du fonds, les sociétés dont l'activité relève de l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon ainsi que celles liées aux jeux d'argent et au tabac, lorsque la part du chiffre d'affaire impliquée dans ces secteurs dépassent les 5%.
- Le taux de couverture du portefeuille en termes de notation ESG est au minimum de 80% de l'actif net (Liquidités et OPC monétaires exclus)
- Sous-pondération des valeurs appartenant au Quintile 5 de l'univers d'investissement par rapport à l'indicateur de référence (valeurs les moins bien notées). Approche Best-in-universe.

SI on prend en compte la taxonomie (3%,0% ou NA)

Il n'est pas possible de s'engager à ce stade sur la proportion investie dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie. Cette section sera mise à jour dès lors que les critères d'examen technique seront finalisés et que des données fiables et vérifiables seront disponibles.

En respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de sur une échelle de 0 à 100 au 30 septembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (80% de l'actif hors liquidités). Par ailleurs, les valeurs notées entre 0 et 20, sur une échelle de notation entre 0 et 100, sont sous-pondérées par rapport à l'indice de référence, comme indiqué dans le prospectus.

Si l'OPC promeut des caractéristiques environnementales, le % d'actifs alignés sur la taxonomie,

Au 31 décembre 2021, il n'est pas possible de s'engager à ce stade sur alignement du portefeuille à la taxonomie européenne ainsi que sur la proportion d'actifs alignés sur la taxonomie. Cette section sera mise à jour dès lors que les critères d'examen technique seront finalisés et que des données fiables et vérifiables seront disponibles.

Info

L'ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le process de gestion et l'ensemble des informations sur la finance durable sont accessibles sur le site https://www.groupama-am.com/fr/vision-responsable-de-finance/

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette

Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
  - Opérations
  - Juridique
  - Marketing
  - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial

- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
- Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
- Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
- De limiter le poids de la performance strictement financière
- D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.
Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.
Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Eric Pinon, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :

1 le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
1 la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;

- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en oeuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020	*6 039 040 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3è tiers)	126 755 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2è tiers)	168 324 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1er tiers)	117 466 euros

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	*7611 279 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 036 423 euros*

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Groupama Europe Actions Immobilier

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Groupama Europe Actions Immobilier,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Groupama Europe Actions Immobilier constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

YOUSSEF BOUJANOUI

Digitally signed by YOUSSEF BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI, c=FR, o=EY et ASSOCIES, ou=0002 817723687, email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2022.04.15 17:36:45 +02'00'

Youssef Boujanoui

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2021 *en* EUR

ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**77 578 275,44**	**74 941 305,43**
Actions et valeurs assimilées	**77 373 815,99**	**74 941 305,43**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	77 373 815,99	74 941 305,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**204 459,45**	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	204 459,45	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**80 837,41**	**102 695,83**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	80 837,41	102 695,83
COMPTES FINANCIERS	**238 946,32**	**117 636,46**
Liquidités	238 946,32	117 636,46
TOTAL DE L'ACTIF	**77 898 059,17**	**75 161 637,72**

PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	67 266 226,86	71 665 538,88
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	2 369 282,95	2 462 854,75
Report à nouveau (a)	21 562,97	30 862,07
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	7 730 828,14	264 225,51
Résultat de l'exercice (a,b)	377 233,10	603 239,20
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**77 765 134,02**	**75 026 720,41**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**132 925,15**	**134 917,31**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	132 925,15	134 917,31
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**77 898 059,17**	**75 161 637,72**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 *en* EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021 *en* EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,43	37,70
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 329 602,07	1 594 731,24
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**1 329 602,50**	**1 594 768,94**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 255,97	4 076,67
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**1 255,97**	**4 076,67**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**1 328 346,53**	**1 590 692,27**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	923 759,49	930 762,91
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**404 587,04**	**659 929,36**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-27 353,94	-56 690,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**377 233,10**	**603 239,20**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger dont les ETF

• Valeurs françaises et de la zone Europe et titres étrangers négociés en Bourse de Paris :
=> Actions : Dernier cours du jour de valorisation
=> Obligations : Dernier cours du jour de valorisation

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPCVM ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres et actions d'OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :
• sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
• en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Opérations de gré à gré

• Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la règlementation applicable aux OPC sont valorisés à leur valeur de marché.

Opérations à terme ferme et conditionnelles

• Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation du jour de valorisation.
• Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture du jour de valorisation.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

• Acquisitions temporaires de titres
Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
• Cessions temporaires de titres
Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.
• Garanties financières et appels de marges
Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).
Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

• **Pour les contrats à terme ferme** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
• **Pour les contrats à terme conditionnel** en équivalent sous-jacent
• **Pour les swaps**
Swaps de taux adossés ou non adossés
Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si Taux Fixe/Taux Variable) ou à taux variable (si Taux Variable/Taux Fixe) au prix du marché.

Autres Swaps
Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Méthode des coupons encaissés.

Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
• des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
• des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie frais du document d'informations clés pour l'Investisseurs (DICI).

Parts IC & ID

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion (incluant Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net Déduction faite des Parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 1,20% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*Non significatif
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
** Selon le taux de TVA en vigueur
***Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion»

Parts G

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion (incluant Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net Déduction faite des Parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 0,80% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*Non significatif
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement Perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
** Selon le taux de TVA en vigueur
***Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion»

Parts N

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion (incluant Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net Déduction faite des parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 1,50% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*Non significatif
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
** Selon le taux de TVA en vigueur
***Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion»

Parts M

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion (incluant Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net Déduction faite des Parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 0,90% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*Non significatif
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
** Selon le taux de TVA en vigueur
***Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion»

Parts R

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion (incluant Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net Déduction faite des parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 1,00% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*Non significatif
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
** Selon le taux de TVA en vigueur
***Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion»

La part R est inactive.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Possibilité de report total ou partiel Faculté de verser des acomptes sur dividendes	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Possibilité de report total ou partiel Faculté de verser des acomptes sur dividendes
Parts GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M	Distribution et/ou Possibilité de report total ou partiel Faculté de verser des acomptes sur dividendes	Distribution et/ou Possibilité de report total ou partiel Faculté de verser des acomptes sur dividendes
Parts GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N	Distribution et/ou Possibilité de report total ou partiel Faculté de verser des acomptes sur dividendes	Distribution et/ou Possibilité de report total ou partiel Faculté de verser des acomptes sur dividendes

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 *en* EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**75 026 720,41**	**95 625 419,21**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 071 405,82	5 536 484,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 239 521,77	-13 706 672,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 749 171,20	4 454 060,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-445 397,92	-3 652 289,27
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		35,34
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-181,52	
Frais de transactions	-56 212,12	-53 680,69
Différences de change	987 669,45	-777 276,64
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 840 502,45	-11 605 458,59
Différence d'estimation exercice N	*18 859 011,14*	*15 018 508,69*
Différence d'estimation exercice N-1	*-15 018 508,69*	*-26 623 967,28*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-573 609,02	-1 453 830,02
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	404 587,04	659 929,36
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**77 765 134,02**	**75 026 720,41**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							238 946,32	0,31
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	238 946,32	0,31								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	22 816 574,92	29,34	12 982 878,23	16,69	4 781 799,94	6,15	929 393,76	1,20
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	64 300,62	0,08	8 292,68	0,01				
Comptes financiers	118 435,05	0,15	5 926,34	0,01	88 414,59	0,11	23 722,59	0,03
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	3 646,23
	Coupons et dividendes en espèces	77 191,18
TOTAL DES CRÉANCES		**80 837,41**
DETTES		
	Rachats à payer	14 837,48
	Frais de gestion fixe	118 087,67
TOTAL DES DETTES		**132 925,15**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-52 087,74**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G		
Parts souscrites durant l'exercice	11,6860	184 178,30
Parts rachetées durant l'exercice	-14,2260	-226 049,05
Solde net des souscriptions/rachats	-2,5400	-41 870,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	565,4550	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC		
Parts souscrites durant l'exercice	10,0810	205 000,26
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	10,0810	205 000,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11,0810	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,010	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N		
Parts souscrites durant l'exercice	19 285,34900	3 682 227,26
Parts rachetées durant l'exercice	-74 773,09100	-14 013 472,72
Solde net des souscriptions/rachats	-55 487,74200	-10 331 245,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	322 248,07600	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	11 032,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 335,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,97
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	911 391,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,38
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			204 459,45
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	204 459,45
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**204 459,45**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	21 562,97	30 862,07
Résultat	377 233,10	603 239,20
Total	**398 796,07**	**634 101,27**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G		
Affectation		
Distribution	169 562,99	166 422,54
Report à nouveau de l'exercice	5,34	21 098,09
Capitalisation		
Total	**169 568,33**	**187 520,63**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	565,4550	567,9950
Distribution unitaire	299,87	293,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	21 368,80	

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 683,36	188,95
Total	**1 683,36**	**188,95**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M		
Affectation		
Distribution	1,73	8,10
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
Total	**1,73**	**8,10**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,010	0,010
Distribution unitaire	173,00	810,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,28	0,15

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N		
Affectation		
Distribution	225 573,65	445 728,27
Report à nouveau de l'exercice	1 969,00	655,32
Capitalisation		
Total	**227 542,65**	**446 383,59**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	322 248,07600	377 735,81800
Distribution unitaire	0,70	1,18
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	112 786,82	86 582,32

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 369 282,95	2 462 854,75
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 730 828,14	264 225,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**10 100 111,09**	**2 727 080,26**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 285 952,50	300 917,40
Capitalisation		
Total	**1 285 952,50**	**300 917,40**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	23 678,26	69,92
Total	**23 678,26**	**69,92**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	17,45	4,20
Capitalisation		
Total	**17,45**	**4,20**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	8 790 462,88	2 426 088,74
Capitalisation		
Total	**8 790 462,88**	**2 426 088,74**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	**97 695 120,04**	**82 967 009,51**	**95 625 419,21**	**75 026 720,41**	**77 765 134,02**
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G en EUR					
Actif net	12 624 552,28	8 326 446,09	10 727 809,57	8 405 964,17	9 952 145,02
Nombre de titres	860,5000	626,5840	631,5720	567,9950	565,4550
Valeur liquidative unitaire	14 671,18	13 288,63	16 985,88	14 799,36	17 600,24
+/- values nettes unitaire non distribuées		283,98	481,00	529,78	2 274,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	999,71				
Distribution unitaire sur résultat	440,00	440,00	445,00	293,00	299,87
Crédit d'impôt unitaire	5,926	17,936	16,026	19,336	(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	35,32	67,05	51,23	37,14	
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC en EUR					
Actif net	16 561,83	15 328,84	20 006,58	17 922,98	238 692,28
Nombre de titres	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	11,0810
Valeur liquidative unitaire	16 561,83	15 328,84	20 006,58	17 922,98	21 540,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	374,93	326,72	226,03	69,92	2 136,83
Capitalisation unitaire sur résultat	363,07	401,40	352,10	188,95	151,91

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M en EUR					
Actif net	106,09	99,05	129,99	117,04	132,07
Nombre de titres	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010
Valeur liquidative unitaire	10 609,00	9 905,00	12 999,00	11 704,00	13 207,00
+/- values nettes unitaire non distribuées		217,00	365,00	420,00	1 745,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	246,00				
Distribution unitaire sur résultat				810,00	173,00
Crédit d'impôt unitaire				15,00	(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat		340,00	624,00		
Capitalisation unitaire sur résultat	318,00				
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N en EUR					
Actif net	85 053 899,84	74 625 135,53	84 877 473,07	66 602 716,22	67 574 164,65
Nombre de titres	493 772,54100	471 996,27100	421 100,08600	377 735,81800	322 248,07600
Valeur liquidative unitaire	172,25	158,10	201,56	176,32	209,69
+/- values nettes unitaire non distribuées		3,38	5,79	6,42	27,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,99				
Distribution unitaire sur résultat	3,20	3,49	2,88	1,18	0,70
Crédit d'impôt unitaire	0,071	0,20	0,207	0,25	(*)

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	41 000	5 030 700,00	6,47
TAG TEGERNSEE IMMOBILIEN	EUR	100 000	2 461 000,00	3,17
VIB VERMOEGEN AG	EUR	22 082	1 003 626,90	1,29
VONOVIA SE	EUR	149 500	7 250 750,00	9,32
TOTAL ALLEMAGNE			**15 746 076,90**	**20,25**
BELGIQUE				
AEDIFICA NV RTS 17-05-22	EUR	4 403		
AEDIFICA SA	EUR	9 000	1 034 100,00	1,33
COFINIMMO SA	EUR	15 089	2 120 004,50	2,73
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	73 713	3 109 214,34	4,00
TOTAL BELGIQUE			**6 263 318,84**	**8,06**
ESPAGNE				
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	85 000	701 250,00	0,90
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	82 000	784 740,00	1,01
TOTAL ESPAGNE			**1 485 990,00**	**1,91**
FINLANDE				
KOJAMO OYJ	EUR	65 000	1 380 600,00	1,77
TOTAL FINLANDE			**1 380 600,00**	**1,77**
FRANCE				
COVIVIO SA	EUR	14 000	1 010 800,00	1,30
GECINA NOMINATIVE	EUR	17 000	2 089 300,00	2,69
ICADE EMGP	EUR	6 162	388 822,20	0,50
KLEPIERRE	EUR	67 000	1 396 950,00	1,80
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	47 000	2 896 140,00	3,72
TOTAL FRANCE			**7 782 012,20**	**10,01**
IRLANDE				
HIBERNIA REIT PLC	EUR	260 000	338 000,00	0,43
TOTAL IRLANDE			**338 000,00**	**0,43**
LUXEMBOURG				
AROUNDTOWN SA	EUR	294 910	1 568 921,20	2,02
GRAND CITY PROPERTIES	EUR	25 000	522 000,00	0,67
SHURGARD SELF STORAGE EUROPE	EUR	13 500	776 250,00	1,00
TOTAL LUXEMBOURG			**2 867 171,20**	**3,69**
NORVEGE				
ENTRA ASA	NOK	47 000	929 393,76	1,19
TOTAL NORVEGE			**929 393,76**	**1,19**
ROYAUME-UNI				
BIG YELLOW GROUP	GBP	62 000	1 260 528,82	1,63
BRITISH LAND CO ORD	GBP	270 000	1 707 598,86	2,19
CAPITAL COUNTIES PROPERTIES	GBP	262 343	526 185,81	0,67
DERWENT VALLEY HOLDINGS PLC	GBP	42 500	1 728 650,55	2,23
GREAT PORTLAND ESTATES PLC	GBP	90 000	780 371,61	1,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LAND SECURITIES REIT RG	GBP	260 000	2 404 287,76	3,10
PRIMARY HEALTH PROPERTIES	GBP	693 453	1 250 461,93	1,60
SAFESTORE HOLDINGS PLC	GBP	140 000	2 349 452,12	3,02
SEGRO REIT	GBP	448 000	7 664 983,33	9,86
SHAFTESBURY PLC	GBP	67 318	493 098,74	0,63
TRITAX BIG BOX REIT	GBP	514 786	1 526 699,79	1,97
UNITE GROUP	GBP	85 000	1 124 255,60	1,44
TOTAL ROYAUME-UNI			**22 816 574,92**	**29,34**
SUEDE				
CASTELLUM AB	SEK	98 649	2 335 919,41	3,01
FABEGE --REGISTERED SHS	SEK	70 000	1 030 351,59	1,32
FASTIGHETS BALDER B	SEK	62 000	3 924 980,57	5,05
NYFOSA AB	SEK	69 298	1 049 969,70	1,35
SAGAX -B-	SEK	45 000	1 333 041,96	1,71
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NO	SEK	280 000	1 806 293,71	2,33
WALLENSTAM BYGGNADS AB	SEK	45 000	734 265,73	0,94
WIHLBORGS FASTIGHETER AB.	SEK	38 500	768 055,56	0,99
TOTAL SUEDE			**12 982 878,23**	**16,70**
SUISSE				
ALLREAL HOLDING	CHF	3 631	707 872,41	0,91
MOBIMO HOLDING AG-REG	CHF	1 700	501 230,52	0,65
PSP SWISS PROPERTY	CHF	16 000	1 755 730,35	2,26
SWISS PRIME SITE AG	CHF	21 000	1 816 966,66	2,33
TOTAL SUISSE			**4 781 799,94**	**6,15**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**77 373 815,99**	**99,50**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**77 373 815,99**	**99,50**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	0,963	204 459,45	0,26
TOTAL FRANCE			**204 459,45**	**0,26**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**204 459,45**	**0,26**
TOTAL Organismes de placement collectif			**204 459,45**	**0,26**
Créances			**80 837,41**	**0,10**
Dettes			**-132 925,15**	**-0,17**
Comptes financiers			**238 946,32**	**0,31**
Actif net			**77 765 134,02**	**100,00**

Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M	**EUR**	**0,010**	**13 207,00**
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N	**EUR**	**322 248,07600**	**209,69**
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G	**EUR**	**565,4550**	**17 600,24**
Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER IC	**EUR**	**11,0810**	**21 540,68**

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER G

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	144 332,39	EUR	255,25	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	25 230,60	EUR	44,62	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	169 562,99	EUR	299,87	EUR

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER M

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1,73	EUR	173,00	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	1,73	EUR	173,00	EUR

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER N

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	225 573,65	EUR	0,70	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	225 573,65	EUR	0,70	EUR

7. ANNEXE(S)

Groupama
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER

Part I, C - Code ISIN : FR0011051622

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Objectif de gestion : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).
Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions de sociétés appartenant au secteur immobilier de l'Union Européenne constituent l'univers d'investissement.

En effet, 60% minimum de l'actif net est investi dans des marchés dont les émetteurs ont leur siège social dans un pays de l'Union Européenne et exercent leur activité dans le secteur immobilier.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.
L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Autres informations : L'approche ESG appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, → A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Groupama
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER

Part I, D - Code ISIN : FR0011051630

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Objectif de gestion : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).
Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions de sociétés appartenant au secteur immobilier de l'Union Européenne constituent l'univers d'investissement.

En effet, 60% minimum de l'actif net est investi dans des marchés dont les émetteurs ont leur siège social dans un pays de l'Union Européenne et exercent leur activité dans le secteur immobilier.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.
L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Autres informations : L'approche ESG appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou Report.
Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, → A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Groupama
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER

Part N, D - Code ISIN : FR0011051655

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Objectif de gestion : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).
Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions de sociétés appartenant au secteur immobilier de l'Union Européenne constituent l'univers d'investissement.

En effet, 60% minimum de l'actif net est investi dans des marchés dont les émetteurs ont leur siège social dans un pays de l'Union Européenne et exercent leur activité dans le secteur immobilier.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.
L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Autres informations : L'approche ESG appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou Report.
Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Groupama
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER

Part M, D - Code ISIN : FR0011051663

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Objectif de gestion : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).
Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions de sociétés appartenant au secteur immobilier de l'Union Européenne constituent l'univers d'investissement.

En effet, 60% minimum de l'actif net est investi dans des marchés dont les émetteurs ont leur siège social dans un pays de l'Union Européenne et exercent leur activité dans le secteur immobilier.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.
L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Autres informations : L'approche ESG appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou Report.
Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

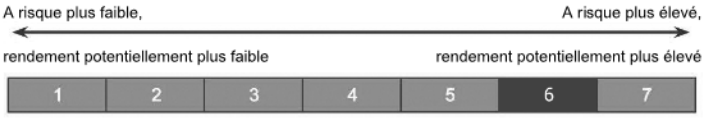

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Groupama
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER

Part G, C/D - Code ISIN : FR0011051671

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Objectif de gestion : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).
Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped (dividendes nets réinvestis - clôture).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions de sociétés appartenant au secteur immobilier de l'Union Européenne constituent l'univers d'investissement.

En effet, 60% minimum de l'actif net est investi dans des marchés dont les émetteurs ont leur siège social dans un pays de l'Union Européenne et exercent leur activité dans le secteur immobilier.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.
L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Autres informations : L'approche ESG appliquée à l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report.
Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

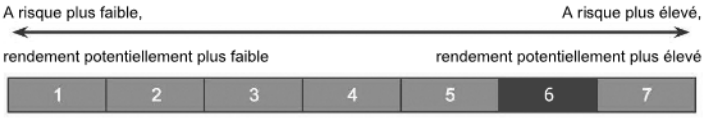

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.